

Témoignages exclusifs sur les refus de soin par l'administration

écrit par Nicole Delepine | 19 septembre 2021





SOINS ANNULÉS PAR L'ADMINISTRATION POUR CAUSE DE PASSE DIT SANITAIRE

De nombreuses familles racontent des refus de soins à l'entrée de la clinique ou de l'hôpital public gardés par des vigiles. Pourtant ces derniers n'ont pas le droit de voir les papiers d'identité des demandeurs et donc la vérification du passe sanitaire n'est qu'une *lutte d'influence, une manipulation*.

Certains plus solides que d'autres arrivent avec un avocat ou un huissier, refusent de partir et demandent qu'un directeur

ou en tous cas un responsable les rejoigne et montre les décrets ou circulaires qui justifieraient de refuser à Madame X. de venir faire sa chimiothérapie prévue (donc non urgente vue par un énarque) ou de venir accoucher sur rendez-vous prévu... Tant pis pour les pertes des eaux précoces, le bébé attendra ou verra le jour dans la voiture du père ou de l'ambulancier.

Ceux venus accompagnés ont toujours eu gain de cause car bien malin celui qui trouve le document administratif clair, à l'heure où la loi du 7 août n'aurait pas été suivie du décret la rendant utilisable. Les avis sont partagés sur ce point, mais j'imagine qu'un DRH ou un directeur de clinique aura du mal à affirmer ce qui est légal ou non et encore plus à le prouver...

D'autres repoussés contiennent leur colère et décident finalement de mettre en cause ces petits kapos qui pensent pouvoir imposer leur propre loi au nom de décisions indignes mettant en jeu la vie des patients parfois, leur confort et la qualité des soins toujours.

Tel ce monsieur qui nous fait partager sa lettre à la direction de la polyclinique du nord de la France où il devait conduire sa vieille maman, à 70 km de chez lui.

*« **Objet** : A transmettre à la directrice Mme N pour mise en danger d'autrui pour rupture de continuité des soins, nous avons dû annuler par force nos rendez en ORL*

Madame la directrice N,

Aujourd'hui lundi 13/09/2021 nous avons rendez-vous, pour ma maman en ORL avec le DR G à 16h40, pour des suivis médicaux, j'ai téléphoné ce matin au secrétariat pour avertir que nous annulions nos rendez-vous, pour les raisons suivantes imposées par votre clinique.

Nous refusons le passe sanitaire illégal et discriminant et

reposant sur des PCR qui donnent des données fausses.

Je rappelle que selon son fabricant, il n'est pas fait pour détecter les virus détourné de sa fonction officielle et rien ne prouve scientifiquement que le faux virus covid 19 synthétique est encore là.

*Les vigiles que vous avez mis aux entrées de votre établissement pour contrôler le passe sanitaire **ne sont pas habilités à contrôler nos identités**, et que seule la police judiciaire est habilitée à contrôler nos papiers et le passe sanitaire*

En conséquence, ma mère est privée de soins et j'ai l'intention de vous poursuivre pour mise en danger d'autrui par manque de soins, de suivi médical et de traitements, dans un but de nous contraindre à nous faire injecter des injections géniques, poison expérimental, avec des risques non négligeables de décès (près de 25000 en UE) ou d'accidents de gravité variable (deux millions environ en UE dont la moitié reconnue comme graves par l'agence du médicament elle-même).

J'ai contacté mon avocat pour les démarches à suivre contre vous, l'ARS, et éventuellement les vigiles complices de ce détournement de la loi.

Sans modification des conditions anormales d'accueil, nous serons dans l'obligation d'annuler les RV suivants cardiologiques et pneumologiques.

Dans l'espoir que vous ferez votre possible pour améliorer l'accueil des patients, recevez mes salutations.

Un ancien employé des hôpitaux en tant que ASH.

- 1. Cette plainte sera adressée au Procureur de la République à visée pénale avec des preuves, vidéos et documents à l'appui.*

Il est bien triste que les patients soient conduits à en

arriver là et que tout dialogue social soit interdit avec application des lois sans interprétation intelligente.

La vie d'exclu des non vaccinés

D'autres témoignages du même genre nous parviennent et les plus inquiets sont évidemment les personnes déjà touchées dans leur passé par un cancer guéri, en rémission ou encore en traitement.

Et ils ont raison d'être inquiets car s'ils refusent la voie de la tyrannie et de son passe sanitaire pour consulter ou pour recevoir des visites en cas d'hospitalisation ou même pendant l'accouchement (!), ils sont gravement discriminés et tous les défenseurs de l'égalité entre les humains auraient dû déjà se lever bruyamment ...

L'enfer d'angoisse des vaccinés, l'épée de Damoclès

Ou bien ils acceptent cette injection génique et toutes ses inconnues, à court terme entre effets nocifs graves (voire décès) ou désagréables, et pire les effets inconnus à long terme sur leur fertilité, leurs défenses immunitaires et le risque de modifier le génome humain, tous **risques possibles non calculés**.

Les essais toujours en cours ne seront achevés au minimum dans un an pour les effets à court terme. Pour l'évaluation des effets à long terme, il faudra attendre et encore attendre.

Un antécédent sordide que racontent bien « les filles du Distilbène » exemplaire

Rappelez-vous que nous en sommes à la quatrième génération d'effets délétères pour le Distilbène, pilule toute bête donnée aux femmes enceintes pour limiter nausées et vomissements. Et après les effets sur la fertilité de la deuxième génération, les malformations utérines etc., on découvre des troubles psychiques chez les petits-enfants des

parturientes nauséuses de 1948...

Imaginez-vous tout cela et le combat des « filles » et petites-filles de ces malheureuses ? [\[1\]](#)

Comme nous dit un de ces professeurs omniprésents sur les plateaux, après trois mois, on ne voit plus d'effets secondaires nouveaux d'un vaccin qui n'est qu'un médicament... Il a oublié – entre autres – les narcolepsies du vaccin H1N1 (pourtant stoppé après 53 morts) qui handicapent à vie 2 500 personnes en Europe dont 800 en France (demande d'indemnisation toujours en cours pour une majorité des victimes [\[2\]](#)) apparus plus de six mois plus tard...

Vaccin anticovid et cancer : une enquête à mener

Et parmi les vaccinés, au-delà des effets secondaires déjà amplement décrits en particulier sur les sites des agences comme l'EMA Eudravigilance pour l'Europe (UE), on voit apparaître d'autres « coïncidences » chez les cancéreux et anciens cancéreux guéris de longue date.

Et les effets du vax sur les pathologies antérieures ou dormantes ?

Par exemple ce généraliste, qui m'envoie un mail pour me demander ce que dit la littérature jusque-là bien silencieuse à propos des cancers et du vax, est très inquiet.

On le comprend car chaque patient qui pose la question dans son centre s'entend répondre qu'évidemment, il y a aucun lien... Donc encore moins d'études sérieuses sur tous leurs patients vaccinés ou non.

Il raconte ses inquiétudes sur quelques patients récents. Cette jeune femme jeune encore de 45 ans chez laquelle on découvre un cancer du sein deux mois après son vaccin Pfizer et pourtant très « sérieuse » : elle ne manquait pas une mammographie et la dernière datait de trois mois... Coïncidence

possible bien sûr, ces cancers de l'intervalle entre deux mammo sont connus.

Cet homme valide, âgé de 75 ans en pleine forme sportif. Mince musclé. Pas l'obèse caricatural des comorbidités devenues célèbres avec le covid qui culpabilisent le malade et exonèrent le médecin du décès sous ventilateur.

Non, un bel homme encore profitant de la vie de retraité bien méritée, comme on dit. Quelle idée saugrenue l'a-t-il pris de se faire injecter le fameux vax en février 21 ? La pression bienveillante de ses enfants ?

Qui feraient bien de s'occuper de leur santé et qui trop jeunes n'ont pas connu les affres de la désinformation habituelle en temps de guerre (même celle d'Algérie pour cette génération, ou du Vietnam, ou d'Irak avec les armes de destruction massive et les frappes chirurgicales sans victimes collatérales, et aussi les faux charniers de Timisoara).

Peut-être certains « vieux » ont-ils pu échapper, sauf en Ehpad où la piqûre à risque est le prix à payer pour ne pas être enfermé dans sa chambre, seul, même si PCR négatif. Punition du kapo obéissant aux ordres venus d'en haut, même si on ne sait pas pourquoi...

Mais les enfants insistent trop souvent pour leurs parents, leur fratrie etc.

Pour jouer à la roulette russe, on rigole plus tous ensemble, ou bien est-ce l'espoir de l'héritage ?

Ne soyons pas méchants, ou la peur ou la jalousie de ne pas avoir de retraite, la guerre des générations voulue et réussie par le pouvoir ?

En tous cas, le nombre de transactions viagères est en hausse notable. Tout d'abord sous l'effet d'une offre plus abondante. La population est vieillissante. En France, un peu moins de 5

millions de personnes auraient dû avoir plus de 85 ans en 2050, plus de trois fois le chiffre actuel.

Or selon l'Insee, près des trois quarts des seniors sont propriétaires de leur résidence principale. Ajoutez à cela la baisse du pouvoir d'achat des retraites, et tous les ingrédients sont réunis pour stimuler l'offre en viager. La Covid-19 n'a fait qu'accélérer la tendance.

Bon nombre de séniors ont préféré continuer à vivre chez eux plutôt que de déménager dans un Ehpad où ils auraient été emprisonnés et menacés d'une injection de Rivotril à la moindre toux... Ils ont donc eu recours au viager pour rester chez eux et assurer leur train de vie. De l'autre, on peut suspecter que certains acquéreurs ont misé sur une hausse soudaine de la mortalité chez les personnes âgées. Belle époque...

Bref ce monsieur sportif de 75 ans, dès son retour de l'injection en février 2021 se plaint de sensation de malaise avec AVC probable : le médecin dit que ça ne peut pas être le vaccin. ÉVIDEMMENT ; il reçoit Saint Doliprane et... vieillit à toute allure. « **Il faisait 60 ans, il en fait 90** ».

Malgré tout, incroyable de la part du médecin, du patient et de la famille il reçoit le 2^e vaccin et en quelques jours on constate une aggravation neurologique et psychique. Finalement il aura une IRM sur la pression de ses enfants qui découvre un glioblastome IV, 5 cm... Hasard bien sûr. Phase terminale. Personne ne peut exclure que cette tumeur se trouvait là, mais ne se manifeste-t-elle pas à l'occasion d'un déséquilibre induit par l'injection ?

C'est l'histoire récurrente d'une petite tumeur silencieuse qui brutalement explose. Nous en voudra-t-on d'évoquer des modifications immunitaires décisives à l'occasion du vaccin ? Complotiste ? En tous cas d'autres confrères signalent l'aggravation brutale d'une pathologie connue antérieurement à

l'occasion du vax. Sclérose en plaques, leucémie etc.

Ce généraliste a rencontré aussi dans les semaines récentes une patiente de 84 ans qu'il connaissait, guérie d'un cancer du corps de l'utérus sans aucune extension. Elle est obligée de se faire vacciner pour pouvoir être opérée en février 2021. QUI A INVENTÉ CETTE OBLIGATION INSENSÉE ? QUEL TEXTE ? QUELLE RESPONSABILITÉ MÉDICOLÉGALE ?

Aucune démonstration scientifique ! Il n'y eu que le Pr Raoult à devoir démontrer l'absence de toxicité de la chloroquine sur le marché depuis 70 ans.

De fait pour une pathologie habituellement curable, la voici décédée en août 2021. Coïncidence ?

Enfin notre médecin inquiet se pose des questions sur la flambée rapide d'un homme stabilisé d'un cancer abdominal et qui a évolué très vite après la vaccination de son épouse. Lui a-t-elle cédé quelques protéines spike ?

Des questions sans réponses, mais auxquelles on aurait dû répondre AVANT la généralisation du vaccin et AVANT toute obligation vaccinale.

Comme aurait dit Raoult, il n'est pas interdit d'être intelligent et surtout il ne devrait pas être interdit de se poser des questions ! Eh bien si ! Et c'est peut-être cela que voulait nous dire le patron de l'IHU en début de crise covid. Il avait compris que le pire fléau ne serait pas ce petit virus sensible aux traitements précoces, mais bien la perversité des gouvernants, et la crédulité d'une trop grande partie de la population à l'intoxication médiatique mondiale.

Bravo aux marcheurs du samedi qui tentent de faire cesser cette guerre !

Nicole Delépine

[1] Le DES est l'abréviation du diéthylstilbestrol, un œstrogène de synthèse commercialisé dans les années 1940 aux États-Unis et en Europe sous plusieurs noms différents : par exemple Distilbène pour le laboratoire Ucepha (plus tard racheté par UCB Pharma) ou Stilbeostrol pour la firme Borne (aujourd'hui Novartis). À l'époque, ce médicament était prescrit pour prévenir les fausses couches chez les femmes confrontées à ce risque.

Pendant des années, le DES a fait figure de « pilule miracle » jusqu'à ce qu'au début des années 1970 aux États-Unis, quelques cas de cancers du vagin chez de jeunes filles attirent l'attention. Les spécialistes américains ont alors fait le lien entre ces cancers et une exposition de ces jeunes filles in utero au DES délivré à leurs mères enceintes.

En 1971, les autorités américaines ont recommandé aux médecins d'arrêter de prescrire du DES aux femmes enceintes. Une recommandation qui ne sera appliquée qu'en 1997 en France.

L'alerte venue des États-Unis était sérieuse mais un certain nombre de médecins français n'y ont pas cru. Ils minimisaient le problème en disant qu'en France, les prescriptions étaient différentes et sans risque

Cf la croix 9 AVRIL 2009 la douloureuse histoire des filles du distilbène

[2] Plusieurs ont néanmoins reçu des **indemnisations atteignant plus de 600000 euros et le tribunal administratif de Rennes a dédommagé la famille à hauteur d'1,39 million d'euros**, au regard notamment des « conséquences métaboliques et cardiovasculaires tout cela à nos frais par l'Omniam.

<https://ripostelaique.com/temoignages-exclusifs-sur-les-refus-de-soin-par-ladministration.html>